

DELIBERATION N°20220920-01

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignièrès s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 14 septembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (à partir de la délibération n°09), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT – Adjoint au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN
Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET,
M. Jamel TAMOUM, M Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI
– Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (délibérations n°01 à n°08)

M Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Florence COCART

Étaient absents :

Mme Sylvie MAUDUIT

M. Nicolas ROBBE

Mme Sandrine MUTRELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°01 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Électoral notamment son article L.270 ;

Vu la lettre de démission de M. Jean-Dominique PERFILLON, conseiller municipal en date du 27 juillet 2022 ;

Vu le courrier en date du 1 août 2022 de M. le Maire adressé à Mme la Sous-Préfète pour annoncer la démission de M Jean-Dominique PERFILLON ;

Considérant qu'à la suite de la demande de démission de M. Jean-Dominique PERFILLON, un siège de conseiller municipal devient vacant ;

Considérant qu'aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant que conformément à ces dispositions, M. Stéphane THILLAY est installé en qualité de conseiller municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 – PREND ACTE de l'installation de M. Stéphane THILLAY en qualité de conseiller municipal.

ARTICLE 2 – DIT que le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Effectif légal du conseil municipal

27

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	FISCHER Didier	05/05/1957	15/03/2020	886
Première Adjointe	Mme	COCART Florence	23/07/1965	15/03/2020	886
Second Adjoint	M.	LONGUÉPÉE Cyril	29/10/1969	15/03/2020	886
Troisième Adjointe	Mme	PIFFARELLY Sophie	09/10/1978	15/03/2020	886
Quatrième Adjoint	M.	MOKHTARI Mohamed	25/03/1974	15/03/2020	886
Cinquième Adjointe	Mme	DONMEZ Yasemin	10/10/1979	15/03/2020	886
Sixième Adjoint	M.	MONTARDIER Marc	23/04/1966	15/03/2020	886
Septième Adjoints	Mme	MOUTTOU Ève	06/09/1968	15/03/2020	886
Huitième Adjoint	M.	KRIMAT Salah	15/05/1962	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	RENAUT Christine	25/09/1957	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	RACHET Olivier	29/01/1960	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	MAUDUIT Sylvie	19/12/1966	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	JUAN Catherine	03/01/1967	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	ROBBE Nicolas	04/09/1971	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	GERVAIS Nathalie	10/03/1972	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	M'TIR Rahma	12/07/1976	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	BEN MAIMOUN Brahim	27/05/1978	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	ZENATI Leila	10/12/1979	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	TAMOUM Jamel	23/04/1984	15/03/2020	886
Conseillère Municipale	Mme	JAVER Aliya	18/02/1988	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	PETAUTON Maxime	31/08/1999	15/03/2020	886
Conseiller Municipal	M.	GIRARD Xavier	25/11/1968	15/03/2020	269
Conseiller Municipal	M.	GROS DAILLON Nicolas	05/07/1974	15/03/2020	269
Conseillère Municipale	Mme	MUTRELLE Sandrine	15/10/1978	15/03/2020	269
Conseiller Municipal	M.	MOUSTAATIF Samir	15/01/1977	08/03/2022	886
Conseillère Municipale	Mme	TIBERKANE Anne-Marie	18/06/1965	08/03/2022	886
Conseillère Municipale	M.	THILLAY Stéphane	20/07/1970	20/09/2022	886

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Coignières, le 20 septembre 2022

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.